

Burundi

Solidarité de caféiculteurs

L'union fait la force, dit-on. Au Burundi, cet adage populaire est bien illustré par plusieurs centaines de ménages de caféiculteurs qui, sous l'encadrement et la supervision d'Adisco (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines) parviennent, depuis un an, à relever progressivement le défi de l'accès aux soins à travers des mutuelles de santé.

JEAN BOSCO NZOSABA

Infosud- Syfia Grands Lacs

Le Burundi se remet progressivement de plus d'une décennie de guerre civile. Cette longue crise a anémié son économie, détruit le tissu social et appauvri la population. Selon un rapport du programme des Nations Unies pour le Développement publié l'année dernière, plus de 70% des Burundais vivent en dessous du seuil de pauvreté (avec moins d'un dollar par jour). Dans ces conditions répondre aux besoins élémentaires en l'occurrence l'alimentation, l'éducation, l'accès aux soins de qualité... est devenu un véritable parcours de combattant. Fort heureusement, depuis plus de deux ans, des initiatives se prennent, notamment dans le domaine de la santé, pour alléger les souffrances de la population qui baigne dans le jus du dénuement absolu. En 2006, le gouvernement a en effet décrété la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les mères qui accouchent. Parallèlement les organisations paysannes déjà structurées, en l'occurrence les associations des producteurs de café, ont décidé de s'investir collectivement et solidairement pour contribuer à relever le défi de l'accès aux soins de qualité en mettant sur pied des «mutuelles de santé».

Initiative avant-gardiste

Les caféiculteurs burundais sont parmi les avant-gardistes de ce genre d'initiative. Plus de 100 000 familles vivent directement de la vente du café cerise. Autant dire près de 800 000 personnes (10% de la population). Leur mouvement associatif remonte déjà aux années 1990. A l'échelle nationale, les différentes associations de caféiculteurs sont coiffées par une superstructure appelée Confédération nationale des caféiculteurs (Cnac). Depuis plusieurs années, le mouvement bénéficie d'un encadrement tous azimuts, dispensé par Inades-Formation/Burundi. Au lendemain de la guerre, la nécessité de relever le défi d'accès aux soins se faisait vivement sentir. Mais l'organisation encadreuse n'avait pas d'expertise requise pour aider les producteurs de café à mettre sur pied des mutuelles de santé. Malgré tout, l'idée a mûri et pour que le coup d'essai soit aussi le coup de maître, ils ont dû faire appel à une association spécialisée, en l'occurrence Adisco (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines). Cette dernière est à l'œuvre depuis plus d'une année et le projet évolue favorablement. Elle a déjà mis en place une dizaine de mutuelles de santé disséminées dans les cinq grands bassins caféicoles que compte le pays. *«Nous en sommes aujourd'hui à 13.6% mais notre objectif est d'atteindre au moins 40% des ménages qui adhèrent à une mutuelle de santé initiée autour de chaque station de lavage de café»*, susurre Déogratias Niyonkuru, coordinateur de cette association.

Producteurs-gestionnaires

Les producteurs restent les principaux piliers de leurs propres mutuelles, Adisco ne les aide qu'en matière de formation, de suivi et de contrôle et en mettant à leur disposition des documents de gestion. Dès sa phase de conception, chaque mutuelle de santé est en effet totalement pilotée par les caféiculteurs. Ces derniers en assurent la gestion, sous l'œil vigilant d'Adisco. Mais pour avoir droit aux avantages d'une mutuelle de santé, chaque famille qui le désire et qui en fait la demande verse une contribution annuelle de 13 500 Fbu (7,5 euros). *«C'est un montant abordable pour tous mais qui n'est valable que pour une famille de six personnes ; au delà, chaque ménage doit ajouter 2 500 Fbu par personne supplémentaire et n'eut été la mesure de gratuité de soins pour les mères qui accouchent et les moins de cinq ans, la contribution s'élèverait à 28 000 Fbu (15,5 euros)»*, clarifie Déo Niyonkuru. Dès que son ménage intègre le système d'une mutuelle de santé, chaque membre de la famille a droit à tous les soins dans les centres de santé publics avec un ticket modérateur de 20% ou 40% dans les centres de soins confessionnels (tenus notamment par l'Église catholique) avec un plafond de 30 000 Fbu (16,5 euros). Jusque là, le système semble être sécurisé et très porteur de chance de succès, mais pour parer à toute éventualité, il a été prévu un fonds de garantie afin de pouvoir rembourser les hôpitaux si telle ou telle autre mutuelle mettait la clé sous le paillason. *«Pour chaque adhérent, la prise en charge démarre après deux mois d'observation et chaque mutuelle naissante n'offre ses prestations qu'après avoir atteint un effectif de 250 membres, chacune devrait voler de ses propres ailes à partir de 600 membres et ce qui devait se produire dans cinq ans»*, conclut Déo Niyonkuru.